

TABLEAU 4.4

Pourcentage des finissants en médecine familiale de deux universités québécoises qui sont en accord ou en désaccord pour que les pharmaciens communautaires soient autorisés à ajuster ou initier un traitement pour les conditions suivantes (N=170), 2010-2011

Rôle du pharmacien	Tout à fait d'accord %	Plutôt d'accord %	Plutôt en désaccord %	Tout à fait en désaccord %
Ajuster selon un protocole basé sur les guides thérapeutiques, le traitement de patients souffrant de diverses conditions chroniques				
Anticoagulothérapie	52	36	7	5
Hypercholestérolémie	25	40	24	11
Asthme	24	41	23	13
Diabète	24	37	27	12
Hypertension artérielle	24	37	28	11
Soulagement de la douleur	16	35	35	14
Initier via une ordonnance collective, le traitement de patients présentant les conditions mineures suivantes				
Auto-traitement de la diarrhée du voyageur	32	49	12	8
Acné juvénile (traitement topique)	29	45	17	9
Rhinite allergique (traitement autre que des antihistaminiques)	27	47	17	10
Contraception hormonale régulière	23	35	27	15
Cystite non compliquée	19	37	29	15
Pharyngite	10	15	53	22

Source : Étude MPAC 2010-2011, Chaire d'enseignement Lucie et Andrée Chagnon sur l'approche intégrée en prévention, Université de Montréal